

ABONNEMENT

Saumur :

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

Poste :

Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne	30
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 24 JUIN

A LA CHAMBRE

Tandis que la Chambre continue la discussion des articles et nombreux amendements de la loi militaire, les politiciens radicaux qui encombrant les couloirs s'agitent, impatients de trouver une occasion d'ébranler le cabinet. Ils ont hâte que le dépôt du budget, amendé par M. Rouvier, soit effectué, espérant y découvrir matière à chicanes.

Déjà certains membres de la gauche radicale ont saisi leurs collègues de propositions budgétaires. M. Colfavru proposera une réduction de 48 millions sur le ministère de l'intérieur. Il est certain que M. Fallières ne trouvera pas ces réductions acceptables après les réductions opérées de son propre chef sur son département ministériel. M. Sabatier reprendra ses propositions déjà repoussées sur les réductions du ministère de la justice. Enfin, et ceci est plus important, M. Lesguiller proposera une économie de 44 millions en réunissant les ministères de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Pourquoi M. Lesguiller n'a-t-il pas proposé cette notable économie à ses amis du cabinet Goblet, si embarrassés pour en trouver ?

On continue la discussion de la loi organique militaire. Il n'y a aucun incident digne d'être signalé, sauf l'adoption d'un amendement de M. Thellier de Poncheville disposant que le fils unique ou le fils aîné du père interdit sera admis à faire valoir un cas de dispense.

La droite se montre très mécontente du langage tenu et des votes émis, au cours de la dernière séance, par le gouvernement dans l'amendement de M. Ribot. Elle rapproche cette attitude de celle que le cabinet a adoptée devant les scrutins sénatoriaux du département du Nord.

Plusieurs députés conservateurs manifestent très ouvertement leur irritation.

Certains expriment l'opinion qu'il serait utile de se dégager, avant la fin de la présente session, de tout lien avec le ministère ; et cela d'une manière éclatante. Ils craignent que les équivoques de la politique d'opposition constitutionnelle les placent dans un singulier embarras vis-à-vis de leurs électeurs au milieu desquels ils vont bientôt se retrouver. Bref, il se fait, en ce moment, dans le sein de la droite, un travail de réaction salutaire qui ne tardera pas, croyons-nous, à replacer l'action parlementaire du parti monarchique sur son véritable terrain.

C'est avec une joie patriotique que nous observons ces heureux symptômes et que nous applaudirons aux efforts qui pourront être tentés pour débarrasser l'opposition conservatrice des entraves dans lesquelles certains hommes politiques ont prétendu l'emprisonner.

Ayons confiance ; le triomphe du bon sens et de la logique est inévitable, et nous croyons qu'il ne se fera pas bien longtemps attendre.

Répondant à M. Thellier de Poncheville, M. Laisant combat l'amendement de l'honorable député de la droite. Si l'enfant naturel remplit les devoirs d'un fils dévoué, s'il est soutien de famille, il doit bénéficier de la dispense.

M. de Poncheville riposte en faisant observer que M. Laisant attribue à son amendement un sens qu'il n'a pas. Il admet que l'enfant naturel soutien de famille soit dispensé, mais non pas au détriment de l'enfant légitime.

L'amendement est repoussé par 370 voix contre 174.

L'ensemble de l'article 17 est adopté. Les articles 18 et 19 sont également adoptés.

LE MILITARISME DÉMOCRATIQUE

Les autonomistes du Conseil municipal de Paris sont jaloux des lauriers dont se couronnent par anticipation les radicaux

du Palais-Bourbon qui ont entrepris la grande réforme militaire.

Ils viennent, à leur tour, d'imaginer l'organisation démocratique de l'armée. Leur projet, conséquence logique du projet des partisans du « service égal pour tous », n'est autre chose que la constitution de « l'armée nationale sédentaire ». La loi actuelle de 1872 permet à la France de mettre sous les armes 2,400,000 hommes. Ce nombre ne suffit pas aux radicaux ; il leur faut de plus les prêtres et les moines âgés de vingt à quarante ans.

Nos autonomistes sont plus prétentieux encore : ils réclament une armée de six millions de citoyens-soldats.

Nous verrons bientôt les socialistes renchérir sur leurs aînés et réclamer la suppression totale des soldats pour n'avoir plus que des citoyens.

Décidément le régime républicain, instable dans ses principes, variable dans ses aspirations, nous fait assister à une étrange succession de phases.

Nous avons eu la période de la guerre au cléricalisme, puis celle de la guerre coloniale ; actuellement le parti républicain est en proie à la fièvre du militarisme.

Les journaux radicaux et intransigeants mènent la campagne ; les autonomistes entrent en scène à leur tour.

Le spectacle est instructif bien qu'écœurant. Quand on songe que par la faiblesse du gouvernement de la République, par l'inclinaison progressive du pouvoir vers le radicalisme, la solution du plus grave problème de notre existence nationale est entre les mains des jacobins de la gauche qui, en face de l'Europe puissamment armée, prête à tout incident imprévu pouvant surgir du jour au lendemain, remettent toute notre organisation militaire en discussion, rêvent le bouleversement radical de nos forces militaires, avec l'espoir secret de substituer à l'armée permanente la garde nationale sédentaire ! C'est de l'aberration, pour ne pas dire plus. — E. R.

VOYAGE INTERROMPU

La mission de M. le député de Lanessan vient d'être arrêtée par le ministre du commerce.

On pourrait expliquer cet arrêt par une simple observation : M. de Lanessan fait partie du groupe de la gauche radicale, lequel n'est plus représenté dans le cabinet, et dont le président vient de formuler une violente déclaration de guerre contre le gouvernement.

Quoi qu'il en soit, il est assez décent que le voyage du député radical ne soit pas continué.

Car ce voyage n'était, en somme, qu'un voyage d'agrément.

Le voyage parlementaire s'en allait, aux frais des contribuables, étudier les colonies françaises au point de vue de leur participation à l'Exposition universelle de 1889.

On se souvient que M. de Freycinet lui confia cette occupation dans le seul but de se débarrasser d'un chef de groupe trop remuant.

Occupation charmante ! Voyager à son aise, l'hiver et le printemps en Algérie, attendant la saison favorable pour voir les Antilles, parcourir l'Inde en touriste qui n'a pas à ménager la dépense, se risquer dans les parages du Tonkin aux époques sans fièvres, avoir à sa disposition les navires de l'Etat et tous les égards dus au représentant d'un grand pays, choisir pour ces déplacements son temps et sa convenance, sans compter les autres menus avantages, c'était vraiment fort agréable !

Un rêve de fils de famille, et de famille millionnaire.

Et, depuis deux ans, le député représentait ainsi ses électeurs au plus loin de leurs intérêts.

On nous assure pourtant que le ministre du commerce n'aurait peut-être pas aussi cruellement interrompu le voyage inutile de M. de Lanessan, s'il n'avait été assiégé ces jours-ci par une cinquantaine de députés qui sollicitaient des missions.

Effrayé de ce prurit d'émigration parlementaire...

22 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## ELJEN!

PAR JACQUES BRET

VIII

Le lendemain, au petit jour, André devait quitter Dienyi et traverser la forêt pour se rendre à l'abbaye de Saint-Martin, où il avait dessein de passer la nuit suivante. C'est là qu'il avait déjà expédié ses bagages, avec un domestique ayant ordre de l'y attendre jusqu'au soir.

Il devait partir de si bonne heure, qu'il avait fait la veille ses adieux à sa mère et à sa sœur. Elles sont longues, ces soirées qui précèdent un départ ! elles ont de grands silences, qu'on oublie de rompre, puis des empressements subits, de fausses sécurités, formes diverses, mais toujours douloureuses, de l'inquiétude qu'on cherche à vaincre.

Georges essayait vainement d'adoucir l'angoisse de ses amis. Elisabeth pleurait, se laissant aller à une souffrance dont elle n'était point assez forte pour contenir l'expression. M<sup>me</sup> Dienyi se perdait en recommandations de toutes sortes, comme si sa prévoyance maternelle n'était pas impuissante

en face de ces grands dangers qu'allait courir son fils.

Quand on se sépara, fort tard, M<sup>me</sup> Dienyi emmena André dans sa chambre pour l'avoir encore quelques instants à elle. La pauvre femme avait peine à chasser de son esprit le souvenir du départ de son mari, vingt ans auparavant. Mais elle avait ce vrai courage de la femme, courage simple, qui ne se compte pour rien, et qui se tient toujours à la hauteur du danger. Aussi, quand elle l'eut encore pressé dans ses bras, à cette même place où elle l'avait autrefois bercé, elle le remit à Dieu, et André se retira dans son appartement.

Il en sortit le matin, sans bruit, à l'aube naissante, marchant sur la pointe du pied pour ne pas réveiller ceux qu'il aimait. En passant devant la chambre de sa mère, il s'arrêta et lui envoya un rapide et silencieux baiser. Puis il descendit l'escalier. Mais quand il arriva devant la porte du salon, deux personnes s'avancèrent vers lui. C'étaient M<sup>me</sup> Dienyi et Elisabeth, qui avaient voulu l'embrasser encore.

André fut ému. Il les tint un instant pressées contre son cœur avec un mouvement d'une profonde tendresse.

Sa mère se dégagea la première. Elle ne voulait pas amoindrir les forces de son fils ; elle savait qu'un homme doit être, avant tout, vaillant au

devoir. Elle retira doucement Elisabeth, et, faisant de la main un léger signe à André :

— Maintenant, va, mon enfant, lui dit-elle.

Il ne se le fit pas répéter ; il sentit qu'il fallait hâter la séparation ; il les enveloppa d'un dernier regard, et, en un clin d'œil il fut dans la cour.

Deux chevaux étaient préparés ; celui d'André, Tordos, et celui que Georges avait déjà monté souvent.

— Pourquoi l'avez-vous sellé ? dit André aux domestiques.

— Mais, pour moi ! s'écria Georges qui arrivait, à peine éveillé.

— Allons, toi aussi !

— En avant ! dit Georges déjà en selle.

Ils partirent tous deux rapidement. Le jeune Français s'efforçait par son entrain de distraire son cousin.

Bientôt ils furent près de Bangor, dont ils voyaient le sommet se dessiner dans la brume. Georges de Bréval pensait qu'André allait manifester, d'une manière ou d'une autre, son émotion, en passant devant cette demeure. Il n'en fut rien. Le visage du jeune officier resta impénétrable. André avait sur lui-même un empire qui le rendait maître de garder ses secrets, ses plus ardents sentiments. Georges remarqua seulement qu'il devenait silencieux, comme lorsqu'une pensée dominante se présente obstinément à notre esprit.

Ils continuèrent à galoper sur la route. Le jour grandissait. Les champs, baignés de rosée, étincelaient aux premiers rayons du soleil. La forêt qui s'approchait, avec ses croupes sombres, tantôt vertes, tantôt blondes, s'abaissait et s'élevait par un mouvement continu. C'était un réveil, et le réveil est, comme l'enfance, plein de promesses.

Enfin ils arrivèrent à la lisière des bois, et instinctivement ils ralentirent leurs chevaux, sous l'influence de cette émotion que nous causent les grandes beautés de la nature. Au-dessus de leurs têtes, les arbres s'élevaient, immenses, agités, frémissants, couvrant de leurs ombres le chemin qu'on voyait s'enfuir. Des fougères et du lierre couraient sur la terre brune ; des oiseaux volaient en se poursuivant, avec des cris de joie et de victoire réservés à cette heure matinale.

Georges arrêta brusquement son cheval.

— André, je ne vais pas plus loin. On dit que cette forêt est enchantée ; si j'y entrais, je n'aurais peut-être plus le courage de revenir... Dès demain nous aurons de tes nouvelles, n'est-ce pas, par le domestique qui t'attend là-bas ?

— Oui, je le rattrairai à Dienyi, sitôt que je l'aurai rejoint.

— Au revoir donc, mon bon ami. Reviens-nous bientôt couvert de gloire.

— J'espère que la guerre ne me sera pas fatale ; cependant... une balle a vite fait son affaire... Si

mentaire, causé sans doute par les chaleurs estivales. M. Dautresme a fermé le registre des voyages.

Il n'y a qu'un seul député pour lequel une exception serait possible: c'est le gendre de M. Grévy. Mais on sait que celui-ci trouve trop de bonnes affaires autour de l'Élysée pour avoir l'idée de s'éloigner de son beau-père.

## CHRONIQUE GÉNÉRALE

Plusieurs journaux ont annoncé que M. Fallières préparait un projet de réforme administrative qui consiste principalement dans la suppression de soixante-quatre conseils de préfecture et par l'organisation de conseils cantonnaires destinés à remplacer les conseils d'arrondissement.

Les vingt-deux conseils de préfecture conservés seraient des conseils régionaux siégeant dans les villes où il y a des cours d'appel.

Ils seront composés de quatre conseillers titulaires et de deux conseillers suppléants, mais il est inexact que cette réforme entraîne la suppression des secrétaires généraux.

Il est évident que ces fonctionnaires deviennent, au contraire, bien plus nécessaires surtout dans les départements qui n'auront plus de conseil de préfecture.

Il faut citer la note que publie aujourd'hui le *Soleil*, sur le duc d'Aumale:

« Les journaux intransigeants ont annoncé que le duc d'Aumale était venu passer une journée à Chantilly. Ils se sont indignés de cette infraction à la loi d'exil.

« Ces mêmes journaux, pendant qu'ils étaient en train de donner des nouvelles si intéressantes, auraient pu ajouter que non seulement le duc d'Aumale avait séjourné à Chantilly, mais qu'il avait donné, dans cette résidence, un dîner aux invités dont voici les noms:

« Le roi de Danemarck, le roi des Hellènes, le prince et la princesse de Galles, le prince Albert-Victor, le prince Georges, la princesse Louise et la princesse Victoria, fils et filles du prince de Galles, le duc de Sparte et le prince Georges de Grèce, fils du roi des Hellènes.

« Le dîner a eu lieu, en effet, malheureusement ce n'est pas à Chantilly, mais à Londres que le duc d'Aumale a reçu ses hôtes royaux. Que les auteurs et les admirateurs de la loi d'exil soient satisfaits. M. de Freycinet et le général Boulanger ne sont plus ministres; mais le duc d'Aumale est à Londres; les journaux intransigeants sont mécontents de la marche des événements; mais le duc d'Aumale est à Londres. C'est une compensation pour eux. »

### PENSÉE RÉPUBLICAINE

« Nous en sommes venus au point où, ce qu'on n'avait pas vu depuis Béranger, le

je mourais là-bas, Georges, puis-je compter que ma mère trouverait en toi un second fils ?

— Oh! merci, répondit Georges, merci pour ce que tu viens de dire... j'ai tant envie de faire quelque chose pour elle!

Et soudain, reprenant son inséparable gaieté: — Ce qui ne veut pas dire au moins que je te souhaite malheur!

André sourit. Georges, enhardi par les dispositions affectueuses où il le voyait, se tourna vers Bangor, dont, sous la voûte de la forêt, on apercevait encore la haute tour dans le lointain:

— Et pour toi, dit-il, as-tu confiance dans l'avenir ?

— Non parlons pas. Je pars joyeux, c'est tout ce que je puis te dire... mais je n'ose même exprimer mes espérances, tant j'ai peur qu'une imprudence les fasse envoler... Il y a des bonheurs qui ne se forment pas!

— C'est heureux que tu ne sois pas toujours aussi timide, mon brave ami. Laisse-nous tes craintes, au moins, n'emporte que la vaillance.

— Sois tranquille. Mes timidités ne se verront point à la guerre. Je me sens au contraire du feu dans les veines. J'ai sans cesse devant les yeux ma patrie et mon Irlande. Je brûle de me battre et je pars avec bonheur. Et je n'ai rien pour « la Hongrie bénie! »

A ce cri retentissant, qu'André poussa dans

radicalisme semble se confondre avec le césarisme et où c'est le parti conservateur qui a l'air d'être le parti de la liberté.

» HENRY MARET. »

Il est certain que le césarisme n'a jamais été plus loin dans les pratiques despotiques que les Radicaux.

Il est non moins certain que si les Conservateurs avaient pu ne pas apprécier les bienfaits de la Liberté garantie par des lois fondamentales, ce qui se passe les aura certainement convertis.

### LES CONDAMNÉS DE LEIPZIG

On lit dans le *XIX<sup>e</sup> Siècle*:

« Des négociations sont actuellement engagées entre le gouvernement français et le gouvernement allemand au sujet de la mise en liberté des condamnés de Leipzig.

» Il est probable que ces négociations aboutiront au résultat voulu. »

D'un autre côté, la *Gazette de France* publie l'information suivante:

« Le tribunal d'empire a refusé la mise en liberté provisoire des Alsaciens condamnés dans l'affaire de la Ligue des patriotes; ils ont été transférés aujourd'hui dans la forteresse de Magdebourg. »

### LA CONVENTION ANGLO-ÉGYPTIENNE

On s'est ému, dans les cercles politiques, d'une dépêche relative à la convention égyptienne. Cette dépêche, de source anglaise, annonçait que les ambassadeurs de France et de Russie à Constantinople avaient remis au gouvernement ottoman une note comminatoire. Cette nouvelle est démentie.

Les *Tablettes* annoncent que le bruit a couru avant-hier que les ambassadeurs de Russie et de France à Constantinople étaient partis en congé, en raison de l'attitude du Sultan dans la question de la convention anglo-égyptienne.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, M. Pascal et M. Guéneux de Lano, tous deux mêlés à l'incident de l'enlèvement de M<sup>lle</sup> de Campos, ont été révoqués par le bureau de la Chambre.

M. Pascal avait préalablement envoyé sa démission qui n'avait pas été acceptée. Il ne s'était pas rendu à la convocation du bureau de la Chambre. M. Guéneux de Lano seul a comparu devant M. Floquet et les secrétaires du Palais-Bourbon.

Il paraît que M<sup>lle</sup> Mercédès aurait dicté à un notaire de Mons, lundi, la déclaration suivante:

« J'affirme et certifie que c'est de ma propre volonté et sans y avoir jamais été contrainte par qui que ce soit, que j'ai quitté Paris en compagnie de Monsieur Michel Mielvaque de Lacour-Garbeuf, que j'aime.

» Que ce départ n'a eu qu'un seul but: celui de notre mariage, qui doit se célé-

brer très prochainement à Londres, mariage dont toutes les conditions ont été convenues d'un commun accord entre nous. »

» Vers cinq heures, M<sup>lle</sup> de Campos et M. Mielvaque sont allés au Palais de Justice faire la même déclaration devant M. Huylens Deterbecq, juge d'instruction.

La femme de chambre et le cuisinier, servant de témoins, ont attesté l'identité de M. Mielvaque et de M<sup>lle</sup> de Campos.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier fait démentir que M. Mielvaque ait été son secrétaire particulier.

### DE PARIS À VIENNE EN VÉLOCIPÈDE

Le *Tagblatt* annonce que le vélocipédiste français Baby a accompli sur un tricycle le trajet de Paris à Vienne en sept jours, quatre heures et 50 minutes. C'est, ajoute le *Tagblatt*, ce que n'avait jamais fait aucun vélocipédiste ni même aucun cavalier.

Le lieutenant Jubovich avait mis, on se le rappelle, pour faire le même voyage, quatorze jours et vingt-deux heures.

On annonce la mort, à Bergame, de M. Giovanni Donizetti, le dernier des neveux de l'auteur de *Lucie*, de la *Favorita*, de la *Fille du Régiment* et autres chefs-d'œuvre lyriques.

## L'ÉTAT MONARCHIQUE ET L'ÉTAT RÉVOLUTIONNAIRE

Il n'y a, dans l'histoire de l'Angleterre, qu'un seul règne plus long que celui de la reine Victoria, c'est celui de son grand-père George III. Elisabeth n'avait régné que quarante-quatre ans. Mais Elisabeth vécut seule et mourut seule, tandis que la reine d'aujourd'hui a parcouru sa capitale, entourée d'une légion d'enfants, de petits-enfants et d'arrière-petits-enfants. Toutes les familles royales du monde ont figuré dans ce cortège unique, que l'on ne reverra peut-être jamais dans l'histoire; et pour la première fois aussi depuis Elisabeth, on a vu à la cour d'Angleterre un envoyé du Pape.

Cet hommage universel est rendu non seulement à la reine, mais à la femme qui a toujours donné l'exemple de deux grandes vertus royales, la gravité et la dignité. La reine Victoria a toujours été grave et digne dans sa vie publique et dans sa vie privée; et l'intensité même de ses douleurs personnelles, qui l'avait longtemps soustraite à la vie extérieure, n'a pas effaibli le respect d'un peuple qui affiche le culte du foyer domestique.

Cinquante ans de règne! En France, quinze ans nous paraissent longs pour nos gouvernements. Ainsi, depuis que la reine Victoria a été couronnée dans cette vieille abbaye de Westminster où elle est allée avant-hier rendre des actions de grâce, nous avons eu: le règne de Louis-Philippe jusqu'au 24 février 1848; la république, depuis le 24 février jusqu'au 40 décembre 1848; la présidence de Louis-Napoléon Bonaparte jusqu'au 2 décembre 1851; l'empire officiel, au mois de novembre 1852; puis la chute; puis le gouvernement de la Défense nationale au 4 septembre 1870; puis la présidence de M. Thiers en 1871 jusqu'au 24 mai 1873; puis celle du maréchal de Mac-Mahon jusqu'au mois de janvier 1879; et, enfin, pour la vraie et première fois, la république avec le président Grévy. On voit que nous consommons et que nous consomons vite, à la vapeur.

Ainsi, en 50 ans, l'Angleterre n'a vu qu'un règne, et pas une révolution. Et, pendant ces 50 ans, nous avons vu huit régimes divers et cinq révolutions, sans parler des coups d'État intérieurs, ni de la persécution religieuse, ni de l'atteinte portée à l'immovibilité de nos magistrats.

Et, comme résumé, si l'on comparait la vie de la France et son développement dans l'histoire du monde de 1837 à 1887 avec la vie et le développement de l'Angleterre pendant la même période, quelle tristesse patriotique envahirait nos cœurs!

C'est une preuve manifeste que l'État révolutionnaire conduit un peuple à sa ruine, tandis que l'État monarchique le soutient, le protège et l'aide à traverser les siècles les plus difficiles sans décadence et sans désastres.

## Le Jubilé de la Reine d'Angleterre

Les journaux et les correspondances d'Angleterre nous apportent les derniers échos des fêtes qui viennent de s'accomplir à Londres.

Mardi soir, les illuminations ont été splendides, et, aussi bien que dans la journée, l'enthousiasme a été indescriptible.

Le soir, Londres était en feu: les ponts, la Tamise, les édifices publics resplendissant de flammes électriques et de guirlandes de gaz; les chants, les rires, les cris emplissant cette fourmilière de près de quatre millions d'hommes.

Mercredi, la Reine a reçu les princes étrangers.

Le train royal est parti pour Windsor à 6 heures.

Plusieurs princes ont accompagné la Reine. Celle-ci était entourée de ses filles et bru, la princesse impériale d'Allemagne, la princesse Béatrice, et la duchesse d'Edimbourg.

Londres a encore été illuminé le soir; la foule qui se promenait dans les rues était pour le moins aussi nombreuse que la veille.

L'événement principal de la journée a été la grande fête organisée à Hyde-Park; par souscription publique, pour les enfants des écoles communales de Londres.

Ces enfants, au nombre de 30,000 environ, marchant en deux colonnes, se sont rendus à Hyde-Park, précédés de musiques.

La Reine est arrivée à Hyde-Park à cinq heures trente; elle a assisté au défilé et à la distribution de gâteaux faite à ces enfants.

Elle a offert à une petite fille qui, depuis sept années, n'a pas une absence à son école, une ravissante coupe en souvenir du cinquantenaire.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 juin.

Le marché est toujours aussi incertain, les cours de nos rentes sont lourds: 3 0/0, 81.27; 4 1/2 0/0, 108.90.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,582. Les obligations foncières et communales à lots conservent leur bonne tenue, notamment celles des emprunts 1879 et 1880 qui n'ont pas encore atteint le pair. Les Bons de la Presse sont également très demandés.

La Société Générale dont les bilans mensuels font ressortir l'augmentation de bénéfices se maintient à 455 pour reprendre prochainement sa marche ascendante.

L'action de la Banque d'Escompte s'échange à 473, il faut voir s'accroître ce mouvement de hausse.

La société de la « Indiana » dont nous avons annoncé la constitution fait un appel aux capitaux de l'épargne. L'émission doit avoir lieu les 27, 28 et 29 courants aux guichets de la Banque d'Escompte. Les capitalistes voudront profiter de cette occasion d'employer avec fruit leurs disponibilités. Le succès est d'ores et déjà acquis à cette affaire dont les rapports des ingénieurs sont unanimes à constater le brillant avenir.

Signalons une hausse de 20 fr. sur les actions de la Compagnie d'assurances sur la vie l'Abeille. La combinaison du placement dotal très ingénieuse pour constituer un capital aux enfants à leur majorité n'est pas étrangère à cette hausse.

Après les surprises de toutes sortes auxquelles la Compagnie des Chemins de fer Portugais a donné lieu depuis deux ans, on ne s'attendait pas que cette entreprise pût faire appel au crédit. Les capitalistes feront bien de s'abstenir.

Le Panama est ferme à 386.

Nos chemins de fer sont bien tenus.

## Nouvelles militaires.

La nouvelle répandue par certains journaux de Paris, d'après laquelle le général Boulanger devait remplacer le général Forgemol à Nantes semble dénuée de fondement.

On nous assure, en effet, que M. Carrey de Bellemarre, qui commande à Tours le 9<sup>e</sup> corps d'armée, aurait consenti à lui céder son commandement pour une compensation qu'il obtiendrait dans une haute fonction à Paris.

L'avenir militaire a commencé la publication d'une série d'articles du plus haut intérêt sur les campagnes du général Mac-Clellan en Amérique, pendant la guerre de sécession. Nous croyons savoir que ces études très remarquées dans le monde militaire sont dues à la plume de Monsieur le Comte de Paris.

# CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Le 135<sup>e</sup> de ligne, musique en tête, est arrivé à Saumur aujourd'hui à neuf heures.

Il quittera notre ville demain matin, vers deux heures, par la route de Chinon.

Comme nous l'indiquons ci-dessous, l'excellente musique du régiment, si habilement dirigée par M. Elfrigue, se fera entendre ce soir dans le Square, de 5 heures à 6 heures 1/2.

## SQUARE DU THÉÂTRE

### MUSIQUE DU 135<sup>e</sup> RÉG. D'INFANTERIE

Concert du Vendredi 24 juin 1887,  
à 5 heures du soir.

#### Programme.

- 1<sup>o</sup> Anjou... feu! allegro militaire. HÉRARD
- 2<sup>o</sup> Troisième Marche aux Flam-beaux..... MEYERBEER
- 3<sup>o</sup> Bouquet de Valses..... BOUÉ
- 4<sup>o</sup> La Traviata, mosaïque..... VERDI
- 5<sup>o</sup> La Fête au Village, fantaisie chantée..... FAYOLLE

Le Chef de musique,

A. ELFRIGUE.

On travaille sans cesse aux préparatifs pour le concours-festival des 3 et 4 juillet. Des mâts surmontés d'oriflammes sont déjà plantés tout le long de la rue d'Orléans. Plusieurs arcs de triomphe sont en construction dans les chantiers et près d'être achevés.

#### VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur l'amendement de M. Georges Roche à l'article 5, § 2, du projet de loi organique militaire :

M. Georges Roche proposait une distinction entre ceux qui ont été condamnés pour délits prévus par l'article 334 et ceux qui ont été condamnés pour vagabondage ou outrages publics à la pudeur, excluant les premiers de l'armée, et envoyant les seconds dans l'infanterie légère d'Afrique.

MM. Berger, de la Bourdonnaye, Chevallier, Fairé, de Maillé, Merlet, de Soland, de Terves, ont voté pour.

La Chambre a repoussé l'amendement par 306 voix contre 231.

### Ecole de Tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Le capitaine-président de la société est heureux d'annoncer à ses camarades que, sur la proposition de M. le Préfet de Maine-et-Loire, M. le Ministre de l'Instruction publique, des beaux-arts et des cultes a accordé, à titre d'encouragement à la société de Tir, une subvention de 50 fr.

MM. les sociétaires sont invités à assister au concours de tir de Feneu qui aura lieu en même temps que la 1<sup>re</sup> épreuve pour le Championnat, les 26 et 27 juin ; 3, 7, 10, 14 et 15 juillet.

Le Capitaine-Président,  
G. DOUSSAIN.

#### UNE STATISTIQUE INTÉRESSANTE

La petite statistique que voici est déjà connue, mais il n'est pas mauvais de la rappeler de temps à autre aux contribuables : En Angleterre, l'impôt est de 57 francs par habitant ; en Amérique, de 50 francs ; en Belgique, de 46 francs ; en Allemagne, de 44 francs ; en Autriche, de 40 francs ; en Russie, de 36 francs ; en Espagne, de 33 francs.

Il est en France de 111 francs. Ce tableau comparatif devrait être affiché en permanence dans la salle des séances de la Chambre et dans le bureau où se réunit d'habitude la commission du budget. Peut-être qu'ayant constamment sous les yeux le douloureux bilan des charges que supporte chacun de leurs électeurs, nos députés se montreraient un peu moins prodigues et seraient moins prompts à recourir à l'impôt pour suivre les desseins de leur détestable politique.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS BAINS DE MER DE L'OcéAN

Billets d'aller et retour à prix réduit  
valables pendant 33 jours.

Pendant la saison des bains de mer, du 4<sup>e</sup> mai au 31 octobre, toutes les gares du réseau délivrent pour les stations balnéaires ci-après des billets aller et retour de toutes classes.

Pour les distances de 250 kilomètres, ces billets comportent une réduction de 40 0/0 sur les prix des tarifs généraux.

Pour les distances inférieures à 250 kilomètres, la réduction est de 20 0/0.

Prix indiqués comme exemple, au départ de SAUMUR.

	PRIX DU BILLET ALLER ET RETOUR		
	1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe
Saint-André-des-Eaux	36.95	27.70	20.30
Pornichet	36.95	27.70	20.30
Escoubiac-la-Baule	36.95	27.70	20.30
Le Poulguen	36.95	27.70	20.30
Batz	36.95	27.70	20.30
Le Croisic	36.95	27.70	20.30
Guérande	36.95	27.70	20.30
Vannes	39.10	29.35	21.30
Lorient	46.95	43.20	25.55
Quimper	56.75	42.55	30.90
Châteaulin	61.60	46.25	33.90

Les billets doivent être demandés au chef de gare quatre jours avant celui du départ.

L'orage de lundi. — Pendant l'orage de lundi dans la Vienne, le tonnerre est tombé sur l'habitation de M. Pierre, huissier à Saint-Julien-Lars.

Le fluide a pénétré dans les appartements du premier étage où se trouvait M<sup>me</sup> Pierre et y a brûlé divers objets mobiliers qui étaient déposés sur des meubles.

M<sup>me</sup> Pierre elle-même a éprouvé une forte commotion, et lorsque son mari, qui était absent de chez lui au moment de l'orage, est rentré, il trouva sa femme dans une situation inquiétante.

Grâce aux soins qui lui ont été prodigués, M<sup>me</sup> Pierre n'a plus aujourd'hui qu'un vague souvenir de l'accident de lundi.

#### On lit dans le Journal d'Ille-et-Vilaine :

« Nous apprenons que M. le baron de Lareinty, sénateur de la Loire-Inférieure, a réparti entre des établissements charitatifs de Rennes et de Nantes les dommages-intérêts qu'il a obtenus dans un récent procès de presse. »

#### PLUS D'ARGENT

On écrit du Mans au Journal du Loiret :

« Les officiers désignés pour le recensement des chevaux sont rentrés de leur tournée, et, naturellement, se sont présentés aux bureaux de l'Intendance pour toucher leur indemnité. On leur a présenté alors une note du ministre de la guerre déclarant qu'il était impossible de les payer, l'argent ayant été dépensé ailleurs. »

« En sorte que ces officiers, qui ont à se nourrir, eux et leurs chevaux pendant un mois, ne toucheront rien !!! »

#### LES JURYS SCOLAIRES

L'Indépendance Bretonne raconte en ces termes l'odyssée d'un membre du jury chargé de délivrer les certificats d'études :

« On est arrivé à faire délivrer les certificats d'études par de braves républicains de la dernière ignorance. Au dernier examen, il n'y a pas quinze jours, un inspecteur primaire était entouré d'un jury auquel il n'aurait pas pu faire une dictée. L'un des examinateurs choisi par M. l'inspecteur et nommé par M. le préfet, voulut cependant se distinguer et posa gravement la question suivante : « Quel est le département dans lequel le chef-lieu est TARN. » Le candidat fut à ce point ahuri de la question du délégué breveté de l'administration, qu'il n'osa pas lui répondre que c'était le département d'Albi. »

#### Bibliographie.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que M. Léon Toraud, notre jeune compatriote, vient de présenter à une de nos sociétés de Saumur une pièce en un acte et deux tableaux, intitulée « l'Aveu »,

qui sera jouée dans le courant du mois prochain.

Nous complimentons sincèrement les directeurs de la société, sur le bon goût qu'ils ont eu de mettre à l'étude l'œuvre du jeune auteur, et nous ajoutons que ce choix était bien mérité.

En effet, en considérant dans ses plus petits détails la pièce de M. Léon Toraud, on est forcé de s'incliner devant le véritable talent de son auteur, et devant le charme attachant qui l'anime d'un bout à l'autre, nous faisant sourire par moment, et nous arrachant aussi des larmes, dans les situations poignantes, si délicatement ménagées et si habilement soutenues.

Rien n'est forcé, d'ailleurs, dans cette pièce ; tout se comprend, tout s'enchaîne, tout se suit. Les ripostes sont nettes, brèves et précises. On croit, à certains moments ; que tout est fini ; on attend le rideau à descendre ; mais tout n'est pas dit encore, et les mots tombent parfois des lèvres de l'acteur, aussi foudroyants et aussi terribles que la sentence d'un juge.

Nous reviendrons, du reste, sur cette pièce, sur laquelle nous avons encore beaucoup à dire, surtout sur des passages frappants du premier tableau, où l'auteur, en quelques mots hardis et justes, nous dépeint, avec une vérité sévère, les tristes côtés de la vie : pas une phrase, pas un mot qui n'ait sa portée essentielle. Les comparaisons elles-mêmes sont empreintes d'une telle vérité, que non-seulement elles aident à comprendre, mais encore qu'elles parlent elles-mêmes.

En somme, succès assuré pour la pièce, et pour l'auteur, auquel nous adressons, du reste, nos meilleurs compliments, compliments bien mérités.

Ajoutons, en terminant, que M. Léon Toraud vient encore d'obtenir, cette année, une des meilleures places aux concours poétiques, avec un magnifique poème, intitulé « Une Idylle », dont nous aurons peut-être aussi l'occasion de reparler.

#### Grand Concours International de Bruxelles 1888

Il nous semble utile de rappeler que toute l'entreprise du Grand Concours se partage en deux grandes divisions tout à fait distinctes :

- 1<sup>o</sup> Le Concours,
- 2<sup>o</sup> L'Exposition Universelle.

La première division se compose de 80 concours formant des compartiments internationaux. Ce sont autant d'expositions internationales spéciales séparées, ayant chacune pour objet une branche de l'activité scientifique ou industrielle.

Les producteurs de tous les pays viendront y exposer les objets répondant plus ou moins à un ou plusieurs des « desiderata » mis au courant.

La seconde division comprendra autant de sections nationales qu'il y aura de pays participants. Les productions quelconques de ces pays pourront y être exposées.

L'arrêté royal instituant une loterie de plusieurs séries d'un million de billets chacune est attendue pour les premiers jours. Pour 500,000 francs environ de lots seront achetés parmi les objets exposés.

Le comité exécutif ayant son siège : 22, rue des Palais, à Bruxelles, a adressé à tous les consuls Belges à l'Etranger les documents nécessaires pour renseigner les industriels désireux de participer au Grand Concours. Un premier appel vient d'être lancé aux grands industriels de tous pays.

## AVIS

### L'AGENCE DU CRÉDIT LYONNAIS

10, Rue Chaussée-S-Pierre, à Angers

PAIE TOUS LES COUPONS

Sans aucun frais, ni commission

## CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66, informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beaurepaire, sera transféré rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 8, au premier (maison Grelet).

Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

#### EAUX MINÉRALES

A L'ÉPICERIE CENTRALE, 28, rue Saint-Jean, Saumur, on vend l'Eau de Saint-Galmier — source Badoit — 0 fr. 30 c. la bouteille, et l'Eau de Vals 0 fr. 50 c. la bouteille.

#### LE VIN AROUD

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 109, r. Richelieu, PARIS, & PH<sup>MA</sup>

## LES DESSINS DES JOURNAUX ILLUSTRÉS

Il est curieux de voir que, malgré les transformations successives qui se sont opérées dans le journalisme depuis trente ans, la presse illustrée seule soit restée stationnaire. Les journaux illustrés routiniers, dont la clientèle de cafés et de cercles se réabonne par la force de l'habitude, n'ont fait aucun effort pour suivre le mouvement artistique.

Un journal illustré, cependant, a eu l'audace de rompre avec la tradition et les vieux errements. Depuis trois ans il lutte courageusement, soutenu et encouragé dans ses efforts par les artistes et les gens de lettres, qui tous le connaissent. Au lieu de dessins exalts et photographiques, les artistes de ce vaillant journal interprètent librement les événements selon leur esprit et leur fantaisie.

Nous venons de parcourir la collection de 1886 qui comprend 300 dessins et 40 pages en couleur tirées en supplément : c'est adorable. Il y a là réunis trois cents sujets de tableaux charmants d'idée et de forme. Comme esprit, c'est Gavarni, Daumier, Gillé ; c'est Gavroche féminin, tour à tour blagueur, patriote et frondeur, sentimental ou vicieux, mais jamais banal ni trivial. Arrivé à ce point, l'artiste devient journaliste, son dessin vaut une chronique, bien mieux, il en résume l'esprit, et il le présente de plus sous une forme vivante. Alors que des peintres passent trois mois à chercher un sujet, toutes les semaines le *Courrier français illustré* donne douze pages de dessins, plus que n'importe quel journal illustré.

La plupart des journaux illustrés coûtent 36 francs ; malgré cela, le *Courrier français* conserve son prix de 15 francs par an. Les quatre numéros exceptionnels que ce journal donne en prime valent seuls le prix de l'abonnement. Ces numéros ont pour titre : *La Charité* (50 pages), *le centenaire Chevreul*, *les Vendanges* et *les Inondés du Midi*. Voilà de la bonne vulgarisation artistique qui mérite d'être signalée à nos lecteurs. Aus-i adressons-nous nos félicitations sympathiques à l'intelligent directeur du *Courrier français*, M. J. Roques, qui a su rendre en trois années une publication aussi intéressante et grouper autour de lui des artistes remarquables tels que Willette, Pille, Quinzac, Heidbrinck, Rafelli, etc., etc. C'est faire preuve d'un réel goût artistique que de s'abonner au *Courrier français*, qui ne coûte que 30 centimes et dont les bureaux se tiennent, 14, rue Séguier, à Paris.

## La santé rendue à tous, sans médecine, purge, ni fraks.

On se rappelle la brillante saillie du Président Dupin en plein Sénat : « A quoi bon les drogues ? n'avions-nous pas la délicieuse Farine de Santé REVALESCIERE DU BARRY, qui guérit de tous les maux ? » En effet, la REVALESCIERE a produit des cures merveilleuses ; en parcourant les milliers de certificats de malades reconnaissants sauvés de maux désespérés, nous y trouvons, entre autres ; ceux de S. S. feu le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur Nicolas de Russie, du célèbre Professeur Dédé, guéri de huit ans de dyspepsie et de catarrhe sur la vessie, et ajoutant : « Si j'avais à choisir un remède pour n'importe quelle maladie, de l'estomac, des intestins, des nerfs, foie, poitrine, cerveau ou sang, je n'hésiterais pas un instant à préférer à toutes les drogues la REVALESCIERE DU BARRY, assuré que je suis de ses résultats, j'ose dire infail-libles. »

M. le curé Compere dit : « Dieu soit béni ? La REVALESCIERE a mis fin à mes dix-huit ans de souffrances de l'estomac et des nerfs, avec fièvre, faiblesse et sueurs nocturnes. Et M. D. Ruff, propriétaire à Barr (Bas-Rhin), écrit : « La REVALESCIERE m'a guéri de quarante ans de dyspepsie, d'anémie, manque d'appétit, irrégularité des fonctions et névralgie chronique à la tête ; une nouvelle vie m'anime comme celle de la jeunesse. » Un extrait copieux de centaines de mille de cures d'adultes et d'enfants est envoyé gratis, sur demande, par la Maison Du BARRY et C<sup>ie</sup>, 8, rue Castiglione, Paris, qui expédie la REVALESCIERE en boîtes de : 2 fr. 25 ; 4 fr. ; 7 fr. ; 2 kil. 1/2. 16 fr. ; 6 kil., 36 fr., franco, contre mandat-préle. Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et remèdes ; elle prolonge la vie de 20 à 30 ans, et est également le premier aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

40 ans de succès, aussi « La REVALESCIERE CHOCOLATÉE. » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr.

En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Dépôts dans cette ville : à Saumur, MM. Common, 23, rue Saint-Jean ; Russon, épiciers.

#### Eviter les contrefaçons

## CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

#### BOURSE DE PARIS

DU 23 JUIN 1887.

Rente 3 0/0	81 25
Rente 3 0/0 amortissable	84 35
Rente 4 1/2	103 75
Rente 4 1/2 (nouvelle)	108 95
Obligations du Trésor	517 50

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> CHARLES-THÉOPHILE  
BEAUREPAIRE, avoué-licencié  
à Saumur, 12, rue Cendrière.

### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Notifications ont été faites :  
Suivant exploit de MARCOMBRE,  
huissier à Saumur, en date du quinze  
juin mil huit cent quatre-vingt-sept,  
enregistré.  
A la requête de : M. Joseph Ri-  
chomme, propriétaire, demeurant à  
Souzay, en sa qualité de maire de  
ladite commune de Souzay, ladite  
commune de Souzay autorisée par  
arrêté préfectoral du quatre octobre  
mil huit cent quatre-vingt-six ;  
Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup>  
BEAUREPAIRE, avoué-licencié près le  
Tribunal civil de Saumur.

1<sup>o</sup> A M. le procureur de la Répu-  
blique près le Tribunal civil de Sa-  
umur ;  
2<sup>o</sup> A M<sup>me</sup> Estelle Volland, proprié-  
taire, veuve de M. René Limonier,  
demeurant à Champigny-le-Sec, com-  
mune de Souzay ;  
3<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Louise Védry, épouse du  
sieur Louis Cuillierier, ci-après  
nommé ;  
4<sup>o</sup> Audit M. Louis Cuillierier, cul-  
tivateur à Champigny-le-Sec, comme  
exerçant les droits et actions de sa  
femme ;

De l'expédition d'un acte dressé au  
greffe du Tribunal civil de Saumur le  
dix-huit mai mil huit cent quatre-  
vingt-sept, enregistré, constatant le  
dépôt fait au greffe ledit jour de la  
copie collationnée d'un acte passé de-  
vant M<sup>e</sup> Pasquier, notaire à Montso-  
reau, le vingt et un mars mil huit  
cent quatre-vingt-sept, enregistré et  
transcrit, contenant vente par : 1<sup>o</sup>  
M<sup>me</sup> Estelle Volland, veuve de M. René  
Limonier, sus-nommée ; 2<sup>o</sup> M<sup>me</sup>  
Estelle Limonier, épouse de M. Ed-  
gard-Théophile Quintard, docteur-  
médecin, demeurant à Angers, rue  
Hanneloup, n<sup>o</sup> 5, et ledit M. Quintard,  
pour assister et autoriser sa  
femme, à M. Richomme, des qualités  
sus-nommées, de : 1<sup>o</sup> une maison si-  
tuée à Champigny-le-Sec, commune  
de Souzay, servant actuellement de  
maison d'école et consistant en : au  
rez-de-chaussée, une grande pièce  
servant de salle de classe, une remise  
à côté utilisée comme préau, une cui-  
sine avec cheminée, fourneau et puits  
et où se trouve l'escalier conduisant  
au premier étage, un serre-bois. Au  
premier étage, deux chambres à cou-  
cher dont une à cheminée et l'autre  
froide, le tout couvert en ardoises ;  
deux petites cours, lieux d'aisances et  
jardins. Le tout renfermé de murs,  
d'une contenance de six ares vingt  
centiares, numéro 3 partie section E  
du cadastre ; et un morceau de terre  
au même lieu, contenant six ares cin-  
quante centiares, numéro 2, partie  
section E du cadastre. Le tout se te-  
nant, joignant au nord le chemin et  
Cuillierier, au sud un passage com-  
mun aux sieurs Cuillierier et Roux et  
à M<sup>me</sup> Limonier, à l'est Cuillierier et à  
l'ouest le chemin ; moyennant, outre  
les charges et conditions, la somme  
principale de trois mille francs, avec  
intérêts à trois francs trente-trois cen-  
times par an à compter du premier  
janvier mil huit cent quatre-vingt-  
sept.

Avec déclaration, que la présente  
notification leur était faite pour qu'ils  
aient à prendre, conformément à  
l'article 2194, Code civil, telle ins-  
cription d'hypothèque légale qu'ils  
aviseraient dans le délai de deux  
mois, et que faute par eux de se met-  
tre en règle dans ledit délai, l'im-  
meuble dont s'agit serait et demeurerait  
définitivement purgé et libéré  
entre les mains du requérant de  
toutes hypothèques de cette nature.

Avec déclaration en outre à M. le  
Procureur de la République que les  
anciens propriétaires dudit immeuble  
sont, indépendamment des vendeurs,  
communauté d'entre M<sup>me</sup> Estelle Vol-  
lant et M. René Limonier.

1<sup>o</sup> En ce qui concerne la maison :  
Indivision d'entre René Limonier et  
Estelle Volland, son épouse, et Aubin-  
Eugène Roy et Nathalie-Adèle Leg-  
roux, son épouse, propriétaires à  
Souzay ;  
Indivision d'entre René Limonier  
et Estelle Volland, son épouse et Au-  
bin-Eugène Roy, fils, propriétaire à  
Souzay, Edouard-Eugène Micault ;  
Indivision d'entre époux Limonier-  
Volland et Marie-Julie Trudeau, veuve  
de Aubin Roy, père, Julie Roy et  
Edouard-Eugène Micault ;  
Indivision d'entre époux Limonier-  
Volland et Aubin Roy-Trudeau ;  
Communauté d'entre René Piette

et Jeanne Forges, son épouse, de-  
meurant à Parnay.

Pour le terrain :  
Communauté d'entre Urbain Che-  
vallier et Madeleine Letheuille, sa  
femme, demeurant à Souzay.  
2<sup>o</sup> En ce qui concerne le morceau  
de terre :  
Louis Cuillierier et Louise Védry,  
son épouse, demeurant à Souzay,  
Urbain Chevallier, Louise Chevallier,  
femme Foucault.

Et que tous ceux du chef desquels  
il pourrait être pris inscription d'hyp-  
othèque légale n'étant pas connus  
du requérant, il ferait publier la pré-  
sente notification dans l'un des jour-  
naux désignés pour les annonces ju-  
diciaires, conformément à l'avis du  
conseil d'Etat du 9 mai 1807.

Cette insertion a pour but de pur-  
ger l'immeuble vendu de toute hypo-  
thèque légale connue.  
Pour extrait certifié conforme,  
Saumur, le vingt-deux juin mil huit  
cent quatre-vingt-sept.

BEAUREPAIRE.

Etudes de M<sup>e</sup> BENARDEAU, notaire  
à Vernoi, et de M<sup>e</sup> BRAC, notaire  
à Saumur.

### A VENDRE La belle PROPRIÉTÉ de la BRAHANNIÈRE

Située commune de Parçoy, canton de  
Noyant, arrondissement de Baugé,

Comprenant :  
1<sup>o</sup> MAISON DE MAÎTRE, bâtiments  
du fermier, servitudes, le tout en  
parfait état, clos de vigne, terres la-  
bourables, prés, le tout se tenant,  
d'une contenance de 48 hectares 24  
ares 60 centiares ;  
2<sup>o</sup> UN BOIS TAILLIS et SAPI-  
NIÈRE, appelé les Tenières, d'une  
contenance de 3 hectares 20 ares.

Revenu au minimum : 2,000 fr.  
Pays très giboyeux.  
S'adresser, pour visiter la propriété,  
au sieur Roux, garde, au lieu de la  
Brahannière, et, pour tous renseigne-  
ments et traiter, auxdits notaires.

Etude de M<sup>e</sup> BENARDEAU, notaire  
à Vernoi.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,  
Le dimanche 26 juin prochain, à 2 heures  
de l'après-midi,

### UNE JOLIE MAISON

Située au bourg de la commune de Ver-  
nantes, route de Saumur,

Comprenant : cuisine, office, salle  
à manger, antichambre, salon, cham-  
bres à coucher, cabinets, vestibule,  
etc., cour, servitudes comprenant :  
remise, hangar et écurie, jardin, le  
tout d'une contenance d'environ  
13 ares.

L'adjudication aura lieu dans ladite  
maison.  
Pour tous renseignements, s'adres-  
ser audit M<sup>e</sup> BENARDEAU, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> AUGÉ, notaire  
à Cholet.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,  
En l'étude de M<sup>e</sup> AUGÉ, notaire à  
Cholet (Maine-et-Loire),

Le 4 juillet 1887, à une  
heure,  
Sur la mise à prix de 700,000 fr.

### La Terre des Gats

Située communes de Dompierre et de  
Saligny (Vendée), à 12 kil. de La  
Roche et à 7 kil. de la station de  
Belleville, ligne des Sables,

Contenant 639 hectares. — Château  
récemment construit. — Vastes bâti-  
ments de service. — Orangerie. —  
Chapelle. — Parc. — Réserves. —  
Vigne. — Futaie. — Bois taillis, 125  
hectares. — 9 corps de ferme, com-  
prenant 14 exploitations avec chep-  
tels. — Forge et Tuilerie. — Beau  
pays de chasse.

S'adresser, pour visiter, au Garde,  
et, pour renseignements, à M<sup>e</sup> AUGÉ,  
dépositaire des plans et cahier des  
charges. (422)

A partir du mois de Juillet, l'étude de  
M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE sera transférée  
du n<sup>o</sup> 12 au n<sup>o</sup> 10, rue Cendrière.

Etude de M<sup>e</sup> GUYARD, notaire à  
Doué-la-Fontaine.

### A Vendre ou à Louer

PRÉSENTMENT  
TRÈS BELLE HABITATION  
Ville de Doué, joignant les bassins  
des Fontaines,

Situation splendide,  
Construite au milieu d'un vaste  
terrain très bien planté ; nombreux  
appartements très confortables ; grande  
serre avec pavillons ;  
Servitudes complètes, bâtiments du  
jardinier ou concierge, écurie, rem-  
ises, etc., etc.  
Eau courante.

S'adresser, pour renseignements et  
traiter, à M. SENENTE, expert à Doué.

Étude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commis-  
saire-priseur de l'arrondissement  
de Saumur.

### VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques.

Le LUNDI 27 JUIN 1887, à une  
heure du soir, à Saumur, salle des  
Ventes, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 55,

Il sera vendu :

Un bel ameublement de salon en  
palissandre, style Louis XV, recouvert  
en velours, nuance solférino, com-  
prenant : deux ottomanes, quatre fau-  
teuils, six chaises, quatre tabourets,  
une table ovale en bois contournée,  
une table à jeux et deux grands ri-  
deaux, salle à manger en chêne style  
Henri II, coffre à bois, garni en ta-  
pisserie, table à ouvrage, vieux buffet  
Louis XV en noyer sculpté, bureau-  
casse et armoire en acajou, fauteuil  
Voltaire et autres, bois de lits, chaises,  
tables, pendules de différents styles,  
très grande glace, quatre garde-robes  
en bois blanc, tableaux, miniatures  
chinoises sur papier de riz, aqua-  
relles, belles gravures en taille douce  
avec encadrements dorés, statuettes,  
cache-pots ;  
Collection de beaux livres, lampe,  
suspension, objets de literie, linge,  
vaisselle, cristaux, chaises, fauteuils,  
bancs de jardin et quantité d'autres  
articles.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> FILLATRAU, notaire  
à Longué.

A PLACER à rente viagère, sur  
une seule tête, quatre mille  
francs.

Pour tous renseignements, s'adres-  
ser à M<sup>e</sup> FILLATRAU. (431)

### CAVE A LOUER

Petite chambre garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

UNE

### GRANDE MAISON

Pour le Commerce

Rue de la Petite-Bilange, n<sup>o</sup> 10.

S'adresser à M. DELAMARE, négociant.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

### UNE MAISON

Située rue d'Alsace.

S'adresser à M. BESNARD-NEUSTEDT,  
qui l'habite. (253)

### A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé,

### Un Magasin de Lingerie

Et Confection

Situé au centre du commerce.

S'adresser au bureau du journal.

### A CÉDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame,

Près la Poste.

S'adresser au bureau du journal.

IMPRIMERIE PAUL GODET

### A VENDRE

### ROGNURES

Pour emballages,

Blanches ou de couleur.

Très belle Occasion

### Landau à Vendre

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

Un BEAU CHIEN braque, Saint-  
Germain pur, deux ans, bien dressé.

S'adresser à M<sup>me</sup> BAUGÉ, au Mont-  
cartier, à Vivy. (454)

### Grande Liquidation

M. COLOMBEL, désirant se dé-  
faire de tous les papiers peints qu'il  
a encore en magasin, fait une liqui-  
dation générale à des prix excessivem-  
ent bas. (368)

### FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES

Vieux Chêne et Noyer sculpté

### SPECIALITÉ DE SALLES A MANGER

### H. HARDY

LEVÉE-NEUVE, SAUMUR

Mise en vente d'un choix considérable de SALLES A MANGER à des  
prix défiant toute concurrence.

### SALLE A MANGER

Vieux chêne sculpté

Buffet petit modèle, colonnes torses  
ou autres. Table à rallonges, patins  
chimères, 12 couverts, 375 fr. net.

6 chaises, au choix... 75 fr. net.

La même avec buf-  
fet grande taille... 440 fr. net.

### SALLE A MANGER

Henri II

Buffet à crédence, vaisselier avec  
vitraux de couleur et ferrures nické-  
lées. Table à estrade avec ral-  
longes, 6 chaises assorties... 500 fr.

RÉPARATIONS DE MEUBLES ANTIQUES

Ameublements de salon, chambres à coucher, armoires à glace, bureaux, biblio-  
thèques, meubles d'antichambre et porte-chapeaux, chaises garnies cuir repoussé,  
coffres à bois, guéridons, sièges en bois courbé, glaces, etc.

Envoi sur demande de dessins et prix de tous meubles.

### DENTS

SANS PALAIS NI CROCHETS

### Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

# CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes  
les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

### Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme,  
poids net, aux prix de fr. 5 —, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes  
épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-  
Jean ; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle. (267)